



Arles, lundi 6 septembre 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/05346**Modifiant l'avis n° FR/2021/04568**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°07-2021-07-26-00002 // 26-2021-07-27-00009

Travaux de tiers (avec échafaudage et mise en place d'un alternat, prolongation jusqu'au 30/09)**Franchissement du Pont de la RD11 à Ancône
par la Rive Gauche du Chenal.****S'annoncer par VHF (canal 10, selon son PK, pour régler l'alternat entre usagers) (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du **06/07/2021 à 07:00** au **30/09/2021 à 18:00** - avec pour **périodicité : Permanent**
 - o Rhône
au pk 152.850 (Pour les avalants)
 - o Rhône
au pk 156.350 (Pour les montants)

Croisement interdit (sur toute la zone d'alternat) (tous les usagers - dans les deux sens)



- à partir du **06/07/2021 à 07:00** au **30/09/2021 à 18:00** - avec pour **périodicité : Permanent**
 - o Rhône
entre les pk 153.850 (amont zone alternat) et pk 155.850 (aval zone alternat)

Respect de la signalisation en place (Panneaux temporaires sur les rives et sur le pont) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du **06/07/2021 à 07:00** au **30/09/2021 à 18:00** - avec pour **périodicité : Permanent**
 - o Rhône
entre les pk 152.850 et pk 156.350

La mise en place d'un alternat (Régulé au préalable entre usagers par annonce VHF) (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 06/07/2021 à 07:00 au 30/09/2021 à 18:00 - avec pour périodicité : Permanent
 - o Rhône
au pk 152.850 (Pour les avalants)
 - o Rhône
au pk 156.350 (Pour les montants)

**Extrême vigilance (dès l'approche de la zone des travaux)
(tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 06/07/2021 à 07:00 au 30/09/2021 à 18:00 - avec pour périodicité : Permanent
 - o Rhône
entre les pk 152.850 et pk 156.350

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés de la mise en place d'un alternat réglé, au préalable entre eux, par VHF (canal 10) pour le franchissement du pont de la RD 11, situé au PK154.850 de la voie d'eau.

Les présentes mesures temporaires résultent de l'utilisation d'un échafaudage en sous face du pont considéré pour des remises en peinture d'entretien.

Le franchissement du pont en travaux, se fera côté Rive Gauche du chenal en respectant la signalisation temporaire du chantier et toute mesure précitée au présent avis.

Prolongation de l'avis, jusqu'au changement de rive de l'alternat qui sera aussi publié, le moment venu, par avis à batellerie modificatif.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI CRS (nom provisoire), 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

01/10/2021

Par délégation



Joseph VIOLLIN

UTI CRS (nom provisoire)

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36